



Compte rendu du comité syndical du 26 février 2015 – 17h30 à Lagrand

Étaient Présents:

Élus : Jacques FRANCOU, Emile BONNIOT, Bernard MATHIEU, Max VASELI, Jean François CONTOZ, Marie-France DURAND, Edmond FRANCOU, Patricia MORHET RICHAUD, Georges ROMEO, Elizabeth GILLIBERT, Jean SCHÜLER, Damien DURANCEAU, Marcel BAGARD

Techniciens SMIGIBA : Carolyne VASSAS, Antoine GOURHAND

Excusés :

Jean-Paul BELLET, Jacques CONIL, Roselyne MARTINOLLI

Trésorier: Lionel MARCHAND

Le secrétaire de séance est Marie-France DURAND

Le compte rendu du comité syndical du 28 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Discussion sur les convocations et la possibilité d'une double convocation pour éviter l'annulation d'une séance en cas de non atteinte du quorum.

DÉLIBÉRATIONS

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le compte administratif s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

- Réalisé en dépenses investissement : 284 891,99 €
- Réalisé en recettes investissement : 210 992,88 €
- Soit un déficit de – 73 899,11 €

FONCTIONNEMENT

- Réalisé en dépenses de fonctionnement : 371 853,78 €

- Réalisé en recettes de fonctionnement : 345 921,79 €
- Soit un déficit de – 25 931,99 €

Les résultats des comptes de 2013 (SMIGIBA+SIEM):

- Investissement : excédent de 305 308,82 €
- Fonctionnement : excédent de 25 500,56 €

Les restes à réaliser à reporter sur 2015 sont:

- Dépenses d'investissement : 151 087,88 €
- Recettes d'investissement : 206 541,29 €

Approbation du compte administratif

Suite à la présentation du compte administratif, le compte administratif dressé pour l'exercice 2015 a été approuvé.

Approbation du compte de gestion

Suite à la présentation du compte de gestion, conforme au compte administratif présenté en comité syndical du 26 février 2015, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur est approuvé.

Délibération votée à l'unanimité sous la vice-présidence de M. Bernard MATHIEU

- Adopter le compte administratif et le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2014

2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

La clôture du compte administratif de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

- Investissement : excédent de 231 409,71 euros
- Fonctionnement : déficit de 431,43 euros
- Résultat: 230 978,28 euros

Délibération votée à l'unanimité

- Affectation des résultats du compte administratif au budget 2015.

Remarques faites en séance:

M. FRANCOU J. fait remarquer que le syndicat n'a pas d'épargne.

3 - VOTE DU BUDGET

Le budget est proposé conformément aux orientations budgétaires retenues lors du comité syndical du 28 Janvier 2015, selon les chiffres suivants :

Total du budget de fonctionnement (équilibré en recettes et dépenses) = 539 782,96 €

Total du budget d'investissement présenté en équilibre :

- Dépenses = 703 401,48 €
- Recettes = 703 401,48 €

Le détail du budget est présenté par section et par chapitre, en annexe de cette note de préparation.

Délibération votée à l'unanimité

- Approbation du budget primitif

Remarques faites en séance:

M. FRANCOU J. rappelle qu'en 2014, il y a eu un apport de 27 700 € provenant du SIEM dans le cadre de l'adhésion du SIEM au SMIGIBA. EN 2014, le budget a été équilibré grâce aux recettes supplémentaires du SIEM.

Cette année, M. FRANCOU J. présente son souhait de maintenir les participations des communautés de communes identiques à la dépense de 2014.

M. FRANCOU J. fait remarquer que le budget du SMIGIBA est difficile à équilibre en fonctionnement à cause du manque de trésorerie.

M. VASELI demande pourquoi le fonctionnement augmente autant par rapport à 2014. M. FRANCOU J. répond que l'augmentation est expliquée par les dotations aux amortissements qui augmentent de 68 649 € en 2014 à 132 098 € en 2015.

4 - PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les participations des communautés de communes sont présentées dans les tableaux suivants.

Les participations de 2015 ont été réparties sur un montant total équivalent à celui de 2014.

Participations totales : 124 979,00 € réparties :

- 91 175 € en fonctionnement
- 33 804 € en investissement

Le tableau ci dessous présente les participations par communautés de communes.

EPCI	CC BD	CC Ribiers	CC Serrois	CC Laragnais	CC Inter Baronnies	CC Hautes Baronnies	CC Haut Buëch	CC Sisteron	CC DIOIS	Somme
Potentiel fiscal	1 146 126 €	272 687 €	237 500 €	1 265 794 €	197 885 €	150 791 €	213 663 €	705 366 €	23 004 €	4 212 815 €
POPULATION DGF	12189	2539	3248	3899	2354	1631	2702	3001	286	31848
PARTICIPATIONS TOTALES	40 917 €	9 027 €	9 896 €	26 426 €	7 553 €	5 436 €	8 471 €	16 351 €	903 €	124 979 €

Délibération votée à l'unanimité

- Approbation des demandes de participations 2015 aux communauté sde communes

Remarques faites en séance:

C. VASSAS rappelle comment sont calculées les participations des communautés de communes. Les statuts du SMIGIBA précisent que les participations se font sur la base du potentiel fiscal et de la population DGF.

Un coefficient est appliqué par communauté de communes pour préciser le nombre de communes sur le bassin versant du Buëch au regard du nombre de communes sur le territoire de la communauté de communes.

M. FRANCOU J. précise qu'à la demande initiale de la communauté de communes du Laragnais une réflexion a été engagée pour revoir le calcul des participations sur la base d'une valeur de potentiel fiscal déduit des fonds reversés au titre de la péréquation. Une réflexion complémentaire formulée par la communauté de communes Buëch Dévoluy a été demandée sur la base de la population INSEE plutôt que DGF, pour diminuer la population d'origine touristique. Un travail sur ces deux points a été engagé, aucune décision n'a été prise pour le moment. Pour appliquer une nouvelle clé de répartition, une délibération sera nécessaire pour modifier les statuts actuels. Pour 2015, la clé de répartition inscrite aux statuts actuels est appliquée.

M. FRANCOU J. pose la question de l'intérêt de modifier les statuts avant le regroupement des communautés de communes.

M. CONTOZ fait part de la situation de la CCBD avec la commune du Dévoluy présente sur deux bassins versant, celui du Buëch et celui du Drac. La communauté de communes participe donc aux deux syndicats de gestion, le SMIGIBA et la CLEDA.

Pour 2015, M. FRANCOU J. souhaite que ne soient pas augmentées les participations totales des communautés de communes : 124 979€. Avec l'adhésion du SIEM au SMIGIBA, les participations évoluent par rapport à l'année dernière car :

- Une nouvelle communauté de communes fait partie du syndicat (CC Hautes Baronnies)
- toutes les communes de la communauté de communes de Ribiers sont sur le bassin versant du SMIGIBA
- la fusion de la communauté de communes du Dévoluy et des Deux Buëch.

D'une manière générale et pour les communautés de communes non mentionnées ci-dessus, les participations baissent.

M. FRANCOU J. indique que la philosophie aujourd'hui est de faire plus d'étude en interne pour limiter les dépenses, la section de fonctionnement est donc augmentée par rapport à l'année précédente.

A. GOURHAND précise les travaux prévus en 2015 (conformes au débat d'orientation budgétaire de janvier 2015) :

- travaux d'entretien de la ripisylve
- remblaiement des zones déblayées dans le cadre des travaux d'élimination de la renouée
- plan de gestion des alluvions : finalisation de l'étude
- réflexion des actions de travaux suite au plan de gestion des alluvions: traitement des iscles, Aspremont,
- déplacement des stations de mesure du débit + achat et installation des stations de mesure à l'étiage dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau
- étude de diagnostic des seuils infranchissables sur les affluents : problème de franchissement piscicole et transport solide

Pour le fonctionnement : les actions prévues en 2015 concernent la communication (plaquette fil du Buech, site internet,...), la maintenance des stations de mesure de débit, le suivi topographique.

5 - LIGNE DE TRÉSORERIE

Pour les besoins de la structure et pour rembourser le prêt de 161 000 € contracté en 2013 pour réaliser

les travaux d'élimination de la renouée du Japon, le SMIGIBA doit contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne suivant les conditions suivantes :

- Montant : 50 000 € maximum
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable à un tirage **EONIA + marge de 2,45 %** à chaque demande de versement de fonds

Délibération votée à l'unanimité

- Autorisation à contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne

Remarques faites en séance:

M. FRANCOU J. indique qu'il y a en trésorerie, aujourd'hui, 50 000€ et rappelle qu'un prêt de 161 000 € avait été contracté en 2013 pour réaliser les travaux d'élimination de la renouée dans l'attente des subventions. La ligne de trésorerie à un taux d'intérêt moins élevé que celui du prêt. La ligne de trésorerie limitera les dépenses de frais financiers.

Plusieurs banques ont été contactées (CA et CDD), seule la CE propose une ligne intéressante.

M. ROMEO: le remboursement du prêt (161 000 €) se fait-il avec pénalité?

M. FRANCOU J. répond que le prêt est remboursable sans pénalités.

6 - SUBVENTION - POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIÈRE

Sur la base de la délibération du comité syndical en date du 11 février 2011 créant le poste de technicien de rivière, le président expose que les demandes de subventions en lien avec ce poste doivent se faire auprès des partenaires financiers CR PACA, CG26, CG05 et Agence de l'eau.

Délibération votée à l'unanimité

- **DE MAINTENIR** l'ouverture du poste sus mentionné
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les financements nécessaires auprès du Conseil Général de la Drôme, Conseil Général des Hautes Alpes, Agence de l'eau et Conseil Régional PACA à hauteur des plafonds accordés par celle-ci.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions relatives aux aides financières obtenues auprès du partenaire sollicité.

7 - NATURA 2000

Animation site N2000 Céuze- Aujour – Crigne – Saint Genis – Bréziers

- Fin animation du site par la communauté de communes de Tallard Barillonnette
- Nombreuses MAET sur ces sites
- Pour les Massifs Ceüze, Aujour, St Genis sont sur le bassin versant du Buëch, les retombées

financières sont de 85 000 € entre 2007-2014 et de 30 000€ depuis 2009 pour le site de Bréziers.

Il est à noter que le potentiel de retombées financières annuelles est évalué à :

- Potentiel de 197 000 €/an site Céuze,...
- Potentiel de 55 000 €/an : site de Bréziers
- Temps de travail : 50 % → convention financière actuelle se termine le 30/06/2016 (75 000 € pour 3 ans, il reste aujourd'hui 45 000 € à consommer + reliquat de l'avance faite à la CCTB : 18 300 €)
- Intérêt de regrouper les sites Natura présents sur le bassin versant du Buëch
- Actions positives à l'attention des agriculteurs

Délibération votée à l'unanimité

- **DE SE PORTER** candidat au rôle d'animateur du site Natura 2000 « Céuze, Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne, Montagne de Saint Genis, Bec de Crigne » et du site Natura 2000 de Bréziers « Seymuit – Crête de la Scie »
- **DE CRÉER** un poste de chargé de mission (filière technique, Ingénieur, catégorie A, Bac+5), à mi-temps, à compter du 1^{er} juin 2015 jusqu'au 30 juin 2016

Remarques faites en séance:

M. FRANCOU J. présente la situation des sites Natura 2000 comme étant éclatés et portés par différentes structures. M. FRANCOU J. propose de réunir l'animation des sites présents sur le bassin versant du Buëch sur une seule structure porteuse, le SMIGIBA, tant que l'animation des sites est financée à 100 %. Le SMIGIBA aura 5 sites Natura à gérer : Buëch, Marais de Manteyer, Gorges de la Méouge, Dévoluy Durbon Charance Champsaur, Céuze Aujourd Crigne St Genis Seymuit

M. FRANCOU J. complète en rappelant les retombées financières importantes pour les bénéficiaires des aides Natura (notamment les agriculteurs).

M. CONTOZ signale également que le site de Seymuit-Crête de la Scie n'est pas sur le bassin versant du Buëch. A l'issue de la convention financière en cours (30/06/2016), une discussion sur l'animation de ce site là devra être engagée car le SMIGIBA n'est pas la structure la plus pertinente pour l'animation de ce site.

8 - RÉGIE DE D'AVANCES

Procédure pour obtenir une carte bleue et un chéquier.

Montant maximum mensuel : 1000 €

Nature des dépenses :

- carburant, entretien voiture, frais de parking, péage
- restauration (repas, traiteur) et alimentation
- petit matériel (fournitures administratives, outils, équipements divers)

Régisseur : Carolyne VASSAS → indemnité permet de couvrir une assurance personnelle → est assujetti à un cautionnement dans l'acte de nomination

Suppléant : Antoine GOURHAND et Eric HUSTACHE

Délibération votée à l'unanimité

Institution d'une régie d'avances d'un montant de 1000 €

Remarques faites en séance:

Le montant de l'indemnité de régie versée au régisseur est fixée à 110€/an pour les régies d'avances de moins de 1220 € mensuel (-> Arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents (Arrêté du 28 mai 1993))

9 - CONVENTION DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AVEC LE CEN PACA POUR ÉTUDE VERTIGO

Vertigo angustior est un petit escargot terrestre lié aux zones humides, qui a été inscrit à l'annexe 2 de la Directive habitats. Le dernier bilan de son état de conservation est jugé « défavorable mauvais » dans la région alpine. Il existe cependant très peu de données sur cette espèce en France. Dans ce cadre, une démarche d'amélioration des connaissances a été initiée par le CEN PACA et l'association ARIANTA (association haute-alpine dédiée à l'étude des mollusques continentaux) sur les Hautes-Alpes. Des découvertes récentes confirment la présence de l'espèce dans les Hautes-Alpes dans diverses zones humides.

Plusieurs zones humides des sites Natura 2000, FR9312020 « Marais de Manteyer » et FR9301519 « Le Buëch » pourraient potentiellement convenir à cette espèce. Aussi dans le cadre de son animation Natura 2000 et en particulier de l'amélioration des connaissances, il est proposé que le SMIGIBA fasse réaliser des prospections ciblées sur la recherche de *Vertigo angustior*.

Le CEN PACA dispose des compétences techniques et du matériel spécifiques à l'étude de l'espèce visée et possède une bonne connaissance des zones humides du territoire ciblé.

Le plan de financement de cette étude est le suivant : CEN PACA 1000 € - SMIGIBA 4000 €

La part du SMIGIBA serait financée à 100 % par des crédits Etat (reliquats de frais de structure de la convention d'animation 2012-15).

Délibération votée à l'unanimité

Autoriser le Président à signer la convention de recherche pour un montant de 4000 €

10 - GESTION DES ARCHIVES PAR LE CDG05

Depuis la création du SMIGIBA, aucune gestion des archives n'a été mise en place au sein de la structure. Avec l'adhésion du SIEM en 2014, un volume important d'archives doit être traité. Le Centre de Gestion 05 est venu faire un état des lieux et propose le traitement intégral des archives : 4250 € ainsi qu'une journée de formation pour le classement : 400 €

Délibération votée à l'unanimité

Autoriser le Président à signer le devis permettant le traitement intégral des archives pour un montant de 4250 € et une journée de formation à 400 €

Remarques faites en séance:

M. FRANCOU J. propose de mettre à disposition un local gratuitement sur la commune d'Aspremont pour que soient stockées les archives du SIEM et du SMIGIBA pour gagner de l'espace dans les bureaux à Aspres. Une convention de mise à disposition du local à Aspremont est à prévoir.

Une remarque concernant le financement du traitement des archives par des fonds Natura2000 est soulevée.

AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

11 - COMITÉ DE RIVIÈRE

Le comité de rivière se réunira à Eyguians le mardi 10 mars 2015 à 10h.

Dans l'ordre du jour, en plus de la présentation du bilan technique du contrat de rivière depuis 2008 et des actions composant l'avenant de 2 ans, sera discutée la mise à jour des membres composant le comité de rivière.

12 - COMPÉTENCE GÉMAPI

Mise en œuvre repoussée au 1/01/2018

13 - TRAVAUX LA FAURIE

Le SMIGIBA accompagne la commune de la Faurie dans le cadre des travaux de protection de berge en génie végétal au niveau de la digue des Levas, sur le Grand Buëch.

Démarrage chantier début mars 2015 pour trois semaines de travaux.

Entreprises retenues: Pistono et Arbres et Techniques.

Suivi de chantier une fois/semaine avec les élus.

Pas de subventions demandées, montant total 40 000 €

14- ELARGISSEMENT DE LA BLISANCE

A l'occasion de la conférence de presse de présentation de l'autorisation unique de prélèvement déposée par l'OUGC (CA05) à la DDT, M. FRANCOU J. A rencontré M. VEDEL, directeur départemental des territoires et l'a relancé sur le projet d'élargissement de la Blisance pour faire avancer le dossier.

15 - PLANNING

Date du prochain comité syndical : en avril

Réunion de bureau : 17 mars 2015 à 10h à Eyguians

Comité de rivière : 10 mars 2015 à 10h à Eyguians

